

## Annexe 1

### Présentation des dispositifs d'aides directes aux exploitations agricoles (2024)

Dispositifs	Intitulé du dispositif	Modalités de l'aide
Parrainage	Allocation supplémentaire pour les stagiaires ayant un projet d'installation hors cadre familial	Allocation de 300 € par mois pour une durée de 6 mois max (en complément aide d'Etat).
Aide à l'installation	Dotation pour des agriculteurs s'installant sur des projets agri-ruraux innovants hors cadre familial	Dotation de 2 000 € complétant l'aide d'Etat + 600€ de bonification si adhésion CUMA.
Diversification et qualité des produits agricoles	Aide pour la mise en place d'atelier de production complémentaire ou sur de petites filières sous signe officiel de qualité ou d'élevage de races menacées, ateliers de transformation à la ferme et de vente directe, accueil pédagogique et social.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le taux d'aide est de 25% des investissements éligibles. Taux d'aide maxi 40 %.</li> <li>Bonifications : <ul style="list-style-type: none"> <li>de 15% pour les JA ou avec labellisation AB</li> <li>de 10 % pour les autres SIQO (Label rouge, AOP, IGP, STG), ou races menacées ou apiculture</li> <li>de 15% pour les projets collectifs</li> </ul> </li> <li>Aide plafonnée à 40 000 € par bénéficiaire, pour une période de trois ans</li> <li>Plancher : 6 000 € HT, plafond 60 000 € HT de dépenses éligibles.</li> </ul>
Autonomie des ressources	Aide à l'installation de dispositifs d'économie d'énergie	<ul style="list-style-type: none"> <li>Pré-refroidisseur et récupérateur de chaleur : aide de 40% (50% JA) sur plafond de 3000 € HT ou 5 000 € HT suivant type de matériel.</li> </ul>
Conversion aux systèmes herbager et agrobiologique	Prise en charge du diagnostic et de l'accompagnement technique pour l'évolution du système de production.	<ul style="list-style-type: none"> <li>80% d'aide (100% pour JA et cédant.es) sur un plafond de dépenses éligibles de 3 000 € HT.</li> </ul>
Séchage en grange	Aide aux investissements liés à la mise en œuvre de la conversion du système de production vers herbager ou agrobiologique.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Séchage en grange : 40 % d'une dépense éligible plafonnée à 75 000 € HT.</li> <li>Auto-chargeuse à foin : 40 % d'une dépense éligible plafonnée à 50 000 € HT.</li> </ul> Prise en charge du coût de l'étude de faisabilité technico-économique à hauteur de 40 %.
Agroforesterie	Prise en charge du coût de conseil, de fourniture et de travaux liés à la plantation d'arbres intra parcellaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>80 % d'aide</li> <li>Plancher 3 000 € HT, plafond 20 000 € HT de dépenses éligibles.</li> </ul>
Echanges amiables	Participation au financement d'échanges amiables de terres agricoles, établis par un acte notarié, favorisant les systèmes herbagers ou permettant la protection de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>Prise en charge des frais HT de notaire et/ou d'arpentage relatifs à l'échange.</li> <li>Taux de subvention est de 80% pour des échanges bilatéraux et de 100% pour des échanges multilatéraux.</li> <li>Plafond d'aide de frais d'actes notariés à 1 000 € par co-échangiste.</li> </ul>
Aide à la relance des exploitations agricoles	Soutien aux agriculteurs confrontés à des difficultés sociales avérées. Prise en charge d'une prestation de suivi technico-économique.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Aide sociale aux agriculteurs : 1 280€</li> <li>Suivi global pendant 3 ans : 1 500€ - aide versée en 3 fois au prestataire</li> </ul>

# CA001268-CP 10/06/24-CONVERSION BIO

## Commission permanente

**Date du vote :** 10-06-2024

### Liste des dossiers inscrits dans la commission pour Vote

**Objet :**

#### *Dossiers de l'édition*

HEA00977	HEA00977-24 -I- KERNEAU BASTIEN ET RIVA JULIE - DIAGNOSTIC ET ACCOMPAGNEMENT DE CONVERSION A L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE
HEA00978	HEA00978-24 -I- MAGALI RUBEILLON - GAEC LES CHARMES - DIAGNOSTIC A L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE

**Nombre de dossiers** 2

**Observation :**

CONVERSION AUX SYSTEMES HERBAGER, AGROFORESTIER ET AGROBIOLOGIQUE

IMPUTATION : 2024 AGRII012 3 204 6312 20421 0 P431

PROJET :

Nature de la subvention :

 <b>GAEC LES CHARMES</b> <span style="float: right;">2024</span> <i>Le grand patis de Godeloup 35680 BAIS</i> <span style="float: right;">ENT06504 - D35120496 - HEA00978</span>									
Localisation - DGF 2024	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2023	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Bais	<u>Mandataire</u> - Agrobio 35	conversion aux systèmes herbagers ou agrobiologiques			€	FORFAITAIRE	1 500,00 €	1 500,00 €	
 <b>KERNEAU BASTIEN ET RIVA JULIE</b> <span style="float: right;">2024</span> <i>3 RUE DU DAROT 35340 ERCE PRES LIFFRE</i> <span style="float: right;">PAR13478 - - HEA00977</span>									
Localisation - DGF 2024	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2023	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Erce pres liffre	<u>Mandataire</u> - Agrobio 35	conversion aux systèmes herbagers ou agrobiologiques			€	FORFAITAIRE	1 500,00 €	1 500,00 €	

Total pour l'imputation : 2024 AGRII012 3 204 6312 20421 0 P431

		3 000,00 €	3 000,00 €	
--	--	------------	------------	--

Total général :

		3 000,00 €	3 000,00 €	
--	--	------------	------------	--

# CA001269 - CP 10/06/24 - DIVERSIFICATION

## Commission permanente

**Date du vote :** 10-06-2024

### Liste des dossiers inscrits dans la commission pour Vote

**Objet :**

#### *Dossiers de l'édition*

HED00950	24 - I - EARL LA COLLINE DES SAVEURS - VENTE
HED00951	24 - I - GAEC ATOUT TREFLE - PRODUCTION SOUS SIGNE DE QUALITE
HED00952	24 - I - GAEC LA RUCHE AUX FEES - TRANSFORMATION/PRODUCTION
HED00953	24 - I - GAEC LA VILLE EN BOIS - TRANSFORMATION/VENTE
HED00954	24 - I - HINRY THIERRY - PRODUCTION SOUS SIGNE DE QUALITE
HED00955	24 - I - LEMOINE SUZANNA - TRANSFORMATION/VENTE
HED00956	24 - I - SEITZ ADRIEN - TRANSFORMATION/VENTE/PRODUCTION SOUS SIGNE DE QUALITE

**Observation :**

**Nombre de dossiers** 7

## DIVERSIFICATION, QUALITE DES PRODUITS AGRICOLES, TRANSFORMATION ET VENTE DIRECTE

IMPUTATION : 2024 AGRH001 501 204 6312 20421 0 P431

## PROJET :

Nature de la subvention :

 <b>GAEC LA RUCHE AUX FEES</b> <span style="float: right;"><b>2024</b></span> <i>1 LE BIGNON DES ROSAIS 35380 PLELAN LE GRAND</i> <span style="float: right;"><i>ENT07035 - D35141291 - HED00952</i></span>									
Localisation - DGF 2024	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2023	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Plelan-le-grand	<u>Mandataire</u> - Gaec la ruche aux fees	acquisition de matériel de lutte contre les frelons et de matériel de transformation				Dépenses retenues : 8 248,16 €		3 299,26 €	
 <b>GAEC LA VILLE EN BOIS</b> <span style="float: right;"><b>2024</b></span> <i>LA VILLE EN BOIS 35520 MELESSE</i> <span style="float: right;"><i>ENT07034 - D35141290 - HED00953</i></span>									
Localisation - DGF 2024	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2023	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Melesse	<u>Mandataire</u> - Gaec la ville en bois	acquisition de matériel de transformation brassicole et la rénovation du sol de l'atelier de transformation et de matériel de vente et l'aménagement d'un local de vente extérieur				Dépenses retenues : 59 909,08 €		23 963,63 €	
 <b>LEMOINE SUZANNA (Ty Bufala)</b> <span style="float: right;"><b>2024</b></span> <i>19 L'AUFRAIRIE 35500 ERBREE</i> <span style="float: right;"><i>ENT07010 - D35140319 - HED00955</i></span>									
Localisation - DGF 2024	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2023	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Erbree	<u>Mandataire</u> - Lemoine suzanna (ty bufala)	aménagement d'un local de transformation de lait de bufflonnes et l'acquisition de matériel pour les marchés				Dépenses retenues : 45 880,14 €		18 352,06 €	
 <b>SEITZ ADRIEN</b> <span style="float: right;"><b>2024</b></span> <i>12 lieu dit "l'Ail" 35190 SAINT-DOMINEUC</i> <span style="float: right;"><i>PAR12922 - D35133422 - HED00956</i></span>									
Localisation - DGF 2024	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2023	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
St-domineuc	<u>Mandataire</u>	acquisition de matériel de production,				Dépenses		17 142,16 €	

 <b>SEITZ ADRIEN</b> <span style="float: right;"><b>2024</b></span> 12 lieu dit "l'Ail" 35190 SAINT-DOMINEUC <span style="float: right;">PAR12922 - D35133422 - HED00956</span>									
Localisation - DGF 2024	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2023	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
	- Seitz adrien	de transformation légumière, pour la vente directe et les aménagements d'une chambre de stockage de légumes et de clôtures et d'un local de vente à la ferme				retenues : 42 855,41 €			

Total pour l'imputation : 2024 AGR11001 501 204 6312 20421 0 P431

	156 892,79 €		62 757,11 €	
--	--------------	--	-------------	--

IMPUTATION : 2024 AGR11001 503 204 6312 20422 0 P431

PROJET :

Nature de la subvention :

 <b>EARL LA COLLINE DES SAVEURS</b> <span style="float: right;"><b>2024</b></span> 2 LE BAS MONTIGNE 35133 LA CHAPELLE JANSON <span style="float: right;">ENT06956 - D35138844 - HED00950</span>									
Localisation - DGF 2024	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2023	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Chapelle janson (la)	<u>Mandataire</u> - Earl la colline des saveurs	aménagement d'une chambre froide et l'acquisition de matériel de vente et de communication	INV : 5 782 €			Dépenses retenues : 11 529,33 €		4 611,73 €	

 <b>GAEC ATOUT TREFLE</b> <span style="float: right;"><b>2024</b></span> 31 BAS COUDRAY 35137 BEDEE <span style="float: right;">ENT07036 - D35141292 - HED00951</span>									
Localisation - DGF 2024	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2023	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Bedee	<u>Mandataire</u> - Gaec atout trefle	aménagement d'un bâtiment de stockage des fourrages				Dépenses retenues : 44 977,31 €		17 990,92 €	

 <b>HINRY THIERRY</b> <span style="float: right;"><b>2024</b></span> 33 La Cossonière 35530 SERVON SUR VILAINE <span style="float: right;">PAR07343 - D3593403 - HED00954</span>									
Localisation - DGF 2024	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2023	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Servon sur vilaine	<u>Mandataire</u> - Hinry thierry	installation d'un système d'automatisation et de motorisation				Dépenses retenues : 22		8 841,23 €	

**HINRY THIERRY****2024**

33 La Cossonière 35530 SERVON SUR VILAINE

PAR07343 - D3593403 - HED00954

Localisation - DGF 2024	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2023	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
		des ouvertures latérales des tunnels				103,08 €			

**Total pour l'imputation : 2024 AGRH001 503 204 6312 20422 0 P431**

	<b>78 609,72 €</b>		<b>31 443,88 €</b>	
--	--------------------	--	--------------------	--

Total général :

	235 502,51 €		94 200,99 €	
--	--------------	--	-------------	--

# CA001266-CP 10/06/24-AIDE A LA RELANCE

## Commission permanente

**Date du vote :** 10-06-2024

**Liste des dossiers inscrits dans la commission pour Vote**

**Objet :**

*Dossiers de l'édition*

HEE02528	HEE02528-24- F-PICHON DAVID (EARL DE LA FERME NEUVE)-AIDE SOCIALE
HEE02529	HEE02529-24- F-BARRE SYLVIANE (SCEA LA FEUILLARDAIS)-AIDE SOCIALE

**Nombre de dossiers** 2

**Observation :**

AIDE A LA RELANCE DES EXPLOITATIONS AGRICOLES - Fonctionnement

IMPUTATION : 2024 AGRIF003 501 65 6312 65742 0 P431

PROJET :

Nature de la subvention :

 <b>BARRE SYLVIANE</b> <span style="float: right;"><b>2024</b></span> 2 LA FEUILLARDAIS 35530 COMBLESSAC <span style="float: right;">PAR13473 - - HEE02529</span>									
Localisation - DGF 2024	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2023	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Comblessac	<u>Mandataire</u> - Barre sylviane	d'octroyer une aide sociale dans le cadre du dispositif de soutien aux agriculteurs en difficulté du Département d'Ille et Vilaine			€	FORFAITAIRE	1 280,00 €	1 280,00 €	
 <b>PICHON DAVID</b> <span style="float: right;"><b>2024</b></span> 6 FERME NEUVE 35120 BAGUER MORVAN <span style="float: right;">PAR13472 - - HEE02528</span>									
Localisation - DGF 2024	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2023	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Baguer-morvan	<u>Mandataire</u> - Pichon david	d'octroyer une aide sociale dans le cadre du dispositif de soutien aux agriculteurs en difficulté du Département d'Ille et Vilaine			€	FORFAITAIRE	1 280,00 €	1 280,00 €	

Total pour l'imputation : 2024 AGRIF003 501 65 6312 65742 0 P431

		2 560,00 €	2 560,00 €	
--	--	------------	------------	--

**Total général :**

		<b>2 560,00 €</b>	<b>2 560,00 €</b>	
--	--	-------------------	-------------------	--

# CA001270 - CP 10/06/24 - AIDE A L'INSTALLATION

## Commission permanente

**Date du vote :** 10-06-2024

**Liste des dossiers inscrits dans la commission pour Vote**

**Objet :**

*Dossiers de l'édition*

HEI01228	24 - F - LEMAIRE VIANNEY - AIDE A L'INSTALLATION
HEI01229	24 - F - ROLLAND ARNAUD - AIDE A L'INSTALLATION
HEI01230	24 - F - LE GUERN LOUIS - AIDE A L'INSTALLATION

**Nombre de dossiers** 3

**Observation :**

PREPARER, FACILITER ET CONFORTER L'INSTALLATION DES JEUNES AGRICULTEURS

IMPUTATION : 2024 AGRIF002 501 65 6312 65742 0 P431

PROJET :

Nature de la subvention :

 <b>EI ROLLAND ARNAUD</b> <span style="float: right;"><b>2024</b></span> 33 ALLEE DU DANEMARK 35200 RENNES <span style="float: right;">ENT07025 - D35140519 - HEI01229</span>									
Localisation - DGF 2024	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2023	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Teillay	<u>Mandataire</u> - Ei rolland arnaud	attribution d'une dotation départementale des jeunes agriculteurs pour un projet d'installation			€	FORFAITAIRE	2 000,00 €	2 000,00 €	
 <b>LE GUERN LOUIS</b> <span style="float: right;"><b>2024</b></span> 721 ROUTE DES SAPINS 35630 LANGOUET <span style="float: right;">ENT07037 - D35141298 - HEI01230</span>									
Localisation - DGF 2024	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2023	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Langouet	<u>Mandataire</u> - Le guern louis	attribution d'une dotation départementale des jeunes agriculteurs pour un projet d'installation			€	FORFAITAIRE	2 000,00 €	2 000,00 €	
 <b>LEMAIRE VIANNEY</b> <span style="float: right;"><b>2024</b></span> 8 LES DOMAINES 35310 CHAVAGNE <span style="float: right;">PAR13474 - D35141297 - HEI01228</span>									
Localisation - DGF 2024	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2023	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Chavagne	<u>Mandataire</u> - Lemaire vianney	attribution d'une dotation départementale majorée des jeunes agriculteurs pour un projet d'installation			€	FORFAITAIRE	2 600,00 €	2 600,00 €	

Total pour l'imputation : 2024 AGRIF002 501 65 6312 65742 0 P431

		<b>6 600,00 €</b>	<b>6 600,00 €</b>	
--	--	-------------------	-------------------	--

**Total général :**

		<b>6 600,00 €</b>	<b>6 600,00 €</b>	
--	--	-------------------	-------------------	--

# CONVENTION DE FINANCEMENT DE MATERIEL AGRICOLE



Entre les soussignés :

Le Département d'Ille et Vilaine, 1 avenue de la Préfecture, 35042 Rennes Cedex, représenté par Monsieur Benoit SOHIER, Conseiller départemental délégué à l'agriculture et à l'aménagement foncier, autorisé à signer la présente convention en vertu de la délibération de la Commission Permanente du 10 juin 2024, d'une part

Ci-après dénommé « **Le Département** ».

Et

Monsieur Vincent MENARD, Bréal sous Montfort

Monsieur Gilles SIMONNEAUX, représentant légal de l'EARL LES PETITS CHAPELAIS, Chavagne

Monsieur Christian MOGIS, représentant légal du GAEC LA MANDARDIERE, Pacé

Monsieur Grégory FACHON, représentant légal de l'EARL LE MARAIS SAGE, Bruz, d'autre part

Ci-après dénommés « les **bénéficiaires** »

**Vu** le Plan Stratégique National de la PAC 2023-2027 approuvé par la Commission européenne le 31 août 2022, entré en vigueur au 1er janvier 2023 ;

**Vu** le régime d'aide d'Etat notifié SA.107520 (2023/N) relatif aux aides aux investissements dans les exploitations agricoles liées à la production primaire.

**Vu** le Code général des collectivités territoriales et en particulier l'article L. 3232-1-2;

**Vu** la convention entre le Département et la Région relative à l'exercice des compétences d'aides aux entreprises dans les domaines de l'agriculture, de la pêche et de la forêt approuvée par la délibération de la Commission permanente du 18 septembre 2023 pour la période 2023-2027 ;

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

## **Article 1<sup>er</sup> : objet de la convention**

L'objet de cette convention est de préciser les conditions d'intervention du Département d'Ille et Vilaine au titre de son dispositif d'aide à la diversification des activités agricoles dans le cadre de sa politique de soutien à la production sous signe de qualité et à la mutualisation des moyens, pour l'acquisition collective d'une écimeuse.

## **Article 2 : Attribution de la subvention**

Par décision en date du 11 mars 2024, la Commission permanente du Conseil Départemental a attribué une subvention d'un montant de 4 720,00 € à Monsieur Vincent MENARD représentant les bénéficiaires pour l'acquisition de l'écimeuse précitée. Le coût prévisionnel d'investissements s'élève à 14 160 € TTC.

Le montant de la subvention départementale a été déterminé sur la base d'un montant de dépenses éligibles s'élevant à 11 800 € HT, soutenus à hauteur de 40%, taux de soutien appliqué pour les projets collectifs.

## **Article 3 : Engagement du bénéficiaire**

La subvention du Département est attribuée sous réserve que les bénéficiaires s'engagent, sous une période de 5 ans, à utiliser le matériel en commun, ayant bénéficié du taux de soutien appliqué aux projets collectifs comme décrit ci-dessus.

En outre les bénéficiaires s'engagent à :

Signaler la participation financière du Département au financement de l'acquisition du matériel sous des formes adéquates (des plaques ou autocollants vous seront remis).

#### **Article 4 : Modalités de versement de la subvention**

La subvention sera versée directement à Monsieur Vincent MENARD, représentant les bénéficiaires, sur présentation de pièces justificatives de l'acquisition du matériel sur le compte 13807 00460 41121108640 42 BPGO ST GREGOIRE AGRI.

#### **Article 5 : Durée de la convention**

Cette convention prend effet à compter de la date de décision de la Commission Permanente mentionnée à l'article 2 de la présente convention. Elle est conclue pour une période de 5 ans.

#### **Article 6 : Résiliation**

La présente convention sera résiliée de plein droit dans les circonstances suivantes :

- Lorsque l'un des engagements obligatoires ne sera pas respecté et après un rappel sous forme de lettre avec accusé de réception restée sans réponse dans un délai de 1 mois.
- Lorsqu'il y a cessation d'activité, transmission ou vente de l'établissement de l'un des bénéficiaires avant le terme des 5 ans

Le Département pourrait alors exiger des bénéficiaires le reversement de la totalité de l'aide attribuée, sauf cessation d'activités.

#### **Article 7 : Litiges**

En cas de contestation sur l'application de cette convention et à défaut d'accord amiable entre les parties, le différend sera porté devant le Tribunal Administratif de Rennes.

#### **Article 8 : Exécution de la convention**

Le Directeur général des Services Départementaux et le Payeur Départemental sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente convention.

Fait à Rennes, le

En 5 originaux dont 1 exemplaire à retourner au Département d'Ille et Vilaine

Pour le Département  
Signature précédée de la mention  
« Lu et approuvé »

Benoit SOHIER

Les bénéficiaires  
Signature précédée de la mention  
« Lu et approuvé »

Vincent MENARD

Gilles SIMONNEAUX

Christian MOGIS

Grégory FACHON

**ANNEXE 4****PROROGATION DE DELAIS DE CADUCITE  
Commission Permanente du 10/06/2024**

<b>BENEFICIAIRES</b>	<b>COMMUNES</b>	<b>SUBVENTIONS ATTRIBUEES</b>	<b>DATES DE COMMISSION PERMANENTE</b>	<b>DISPOSITIFS</b>	<b>MOTIFS DE PROROGATION</b>	<b>DATES DE PROROGATION SOLLICITEE</b>
EPLA	Saint-Aubin du Cormier	900,00 €	31/08/2020	Appel à projet Agroforesterie	Eléments adressés tardivement par le Lycée	31/08/2025
CPIE Val de Vilaine	St-Just	82 600,00 €	22/03/2021	Actions économiques diverses - pépinières végétal local	Investissements reportés	22/03/2026
Coopérative LES GRENIERS BIO D'ARMORIQUE		16 459,18 €	31/05/2021	Diversification	Nécessité de prolonger la réflexion sur le stockage pour optimiser la nouvelle filière bretonne	31/12/2025
EARL MONNIER	DOMLOUP	17 500,00 €	31/05/2021	Diversification	Retard du projet suite au départ de 2 salariés	31/12/2025
SARL ET'GP BIOGAZ	BAGUER PICAN	50 000,00 €	20/11/2017	Economie et production d'énergie - Installation d'une unité de biométhanisation	Attente de justificatifs	31/12/2024

# Eléments financiers

Commission permanente  
du 10/06/2024

N° 49401

## Dépense(s)

Affectation d'AP/AE n°29453	APAE : 2024-AGRII012-3 CONVERSION AUX SYSTEMES HERBAGER		
Imputation	<b>204-6312-20421-0-P431</b> Biens mobiliers, matériel et études		
Montant de l'APAE	198 900 €	<b>Montant proposé ce jour</b>	<b>3 000 €</b>
Affectation d'AP/AE n°29451	APAE : 2024-AGRIF002-501 SOUTIEN A L'INSTALLATION DES JEUNES		
Imputation	<b>65-6312-65742-0-P431</b> Entreprises		
Montant de l'APAE	122 792 €	<b>Montant proposé ce jour</b>	<b>6 600 €</b>
Affectation d'AP/AE n°29426	APAE : 2024-AGRIF003-501 AIDE AUX AGRICULTEURS EN DIFFICULTE		
Imputation	<b>65-6312-65742-0-P431</b> Entreprises		
Montant de l'APAE	54 000 €	<b>Montant proposé ce jour</b>	<b>2 560 €</b>
Affectation d'AP/AE n°29440	APAE : 2024-AGRII001-501 PROGRAMME EN FAVEUR DE L'AGRICULTURE		
Imputation	<b>204-6312-20421-0-P431</b> Biens mobiliers, matériel et études		
Montant de l'APAE	645 800 €	<b>Montant proposé ce jour</b>	<b>62 757,11 €</b>
Affectation d'AP/AE n°29441	APAE : 2024-AGRII001-503 PROGRAMME EN FAVEUR DE L'AGRICULTURE		
Imputation	<b>204-6312-20422-0-P431</b> Bâtiments et installations		
Montant de l'APAE	552 114,14 €	<b>Montant proposé ce jour</b>	<b>31 443,88 €</b>
<b>TOTAL</b>			<b>106 360,99 €</b>